

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2025

RAPPORT EXTERNE

Epreuve écrite de français

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve écrite de français mesure les connaissances et compétences linguistiques des candidats mais aussi leurs compétences langagières à travers des exercices prenant pour objet la syntaxe, la morphologie et le lexique, d'une part, à travers un travail d'écriture d'autre part.

Les trois parties de l'épreuve contribuent ainsi à attester la capacité à se former et à concevoir un enseignement de français, fondé sur un sens de la langue, une connaissance de son fonctionnement et de ses unités, une culture générale et une expression écrite à la fois normée et maîtrisée dans ses visées.

Conformément aux indications que l'on peut retrouver sur le site devenirenseignant.gouv.fr, l'on rappellera ici que le programme de l'épreuve est constitué :

- Du programme en vigueur de français du cycle 4,
- De la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



REMARQUES GENERALES

Etude de la langue et du lexique :

L'ensemble évalue des connaissances syntaxiques, morphologiques et lexicales mais surtout l'acquisition de démarches intellectuelles et d'un recul sur la langue française et sur son fonctionnement qui attestent la capacité des candidats à se former ensuite aux situations d'enseignement les plus variées sur ces objets.

Il résulte de ce premier point la primauté sur tout étiquetage d'analyses sensées et de manipulations opératoires. Ainsi, un choix de terminologie n'a pas vocation à être sanctionné, notamment quand il s'agit d'un élément qui en linguistique est sujet à débats.

Par exemple, les termes de « complément circonstanciel » ou de « complément de phrase » peuvent être également acceptables. En revanche, il est attendu de ne pas confondre une catégorie (comme celle des noms) et un rôle syntaxique (comme celui de complément).

En outre, si aucune consigne ne mentionne la nécessité de rédiger les réponses dans les deux premières parties de l'épreuve, il est ici nécessaire de souligner l'importance de proposer au jury des éléments aussi intelligibles que possible.

Une liste ou des mots donnés sans rappel de la question ni indication particulière échouent généralement à constituer une réponse démontrant les capacités d'analyse et de manipulation attendues.

En somme, pour réussir cette partie, les candidats doivent consolider leur connaissance de la grammaire pour pouvoir s'appuyer sur des bases solides et précises. On ne peut se contenter de souvenirs scolaires approximatifs.

Il apparaît que cette partie de l'épreuve peut valoriser un candidat capable de faire preuve de précision et de rigueur dans l'analyse de la langue, qualités attendues d'un futur professeur des écoles.

Réflexion et développement

Le temps imparti tout comme la visée de l'épreuve ne conduisent pas à attendre des candidats une composition relevant de la dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue répondant aux normes de l'écrit.

L'enjeu est réflexif et démonstratif avant toute chose. Cela implique d'une part une prise en compte du sujet et d'autre part la mobilisation d'une culture générale et personnelle.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur la lecture d'un texte, extrait de fiction ou de littérature argumentative. Cela signifie que le sujet prolonge une réflexion de formation culturelle et personnelle engagée par le texte.

L'épreuve n'est pas un commentaire de texte, mais bien un développement à partir du sujet proposé. Il convient toutefois de ne pas négliger le texte ni, à l'inverse, de n'utiliser que ce texte comme références dans les exemples à donner pour illustrer et renforcer la démonstration faisant le corps de l'exercice.



REMARQUES SPECIFIQUES

Cette année, les copies ont dans leur majorité montré le sérieux avec lequel les candidats et candidates avaient préparé cette épreuve. Les principes rappelés ci-dessus, en particulier, sont désormais assez largement partagés.

Quelques points de vigilance et conseils, néanmoins, peuvent être ici énoncés pour aider les futurs candidats et leurs formateurs, à cerner les écueils que cette session, comme les précédentes, a pu mettre au jour.

Sur la grammaire

Le jury ne peut que rappeler que l'analyse grammaticale peut se situer à des niveaux précis et explicites que sont : le phonologique, le morphologique, le sémantique, le syntaxique. Sans être spécialistes, les candidats ont à connaître ces distinctions, pour leur enseignement à venir plus encore que pour cette épreuve.

Il importe en particulier d'éviter de confondre des éléments sémantiques et syntaxiques quand il est question d'analyser des fonctions. Dans l'analyse d'un complément, l'indication « de temps », « de manière », par exemple, est d'ordre sémantique et non syntaxique.

Ainsi la consigne : « *Dans les phrases suivantes, précisez la nature et la fonction des mots ou groupes de mots soulignés : ... secoué sur des routes dont je ne prévoyais ni la boue ni les pierres, j'ai parcouru les provinces de l'Empire sans trouver tes jardins pleins de femmes semblables à des lucioles.* »

Elle appelle une réponse d'abord syntaxique : par exemple, « de l'Empire » est un groupe nominal prépositionnel, complément du nom « provinces ». Ecrire que ce groupe indique où voyage l'Empereur ou qu'il s'agit d'un complément de lieu ne porte que sur des considérations sémantiques.

Le sujet de la session supplémentaire donne l'occasion de préciser que les adverbes, par exemple, ne sont pas systématiquement à analyser d'un point de vue sémantique ni systématiquement comme des compléments circonstanciels. Ainsi « *héroïquement* » dans « *On se faisait rarement mal héroïquement en montagne* » complète le verbe, précisant son procès ; il ne complète pas la proposition dans son ensemble ni n'apporte une précision circonstancielle à la phrase.

Dans cette même perspective, il est attendu des candidats qu'ils soient capables de délimiter les différentes propositions d'une phrase complexe, y compris les propositions subordonnées infinitives, sans se contenter d'en indiquer la fonction, ce que ne demandait pas la consigne.

Dans la phrase suivante, délimitez et donnez la nature des différentes propositions : « A seize ans, j'ai vu se rouvrir les portes qui me séparaient du monde : je suis monté sur la terrasse du palais pour regarder les nuages, mais ils étaient moins beaux que ceux de tes crépuscules. »

Nombre de candidats ont reconnu des propositions subordonnées circonstancielle de lieu dans cette phrase exclusivement composée d'une proposition principale, d'une proposition subordonnée infinitive, d'une proposition subordonnée relative et de deux propositions indépendantes.

Dans la session supplémentaire, l'énoncé « *Et après que tout avait cramé, séché, l'eau s'était mise à ruisseler* » était à analyser comme comportant une proposition subordonnée conjonctive, puisque la question posée portait sur la nature des propositions, et non une « proposition circonstancielle », qui désigne une fonction.

La morphologie, enfin, est régulièrement convoquée pour l'analyse des formes verbales. Il n'est pas rare de trouver un énoncé tel que : « *Tu me demandes ce que tu m'as fait, vieux Wang Fô, reprit l'Empereur en penchant son cou grêle vers le vieil homme qui l'écoutait.* » Relevez les formes verbales et donnez leur infinitif. - Indiquez le temps et le mode de chaque forme verbale.

Si les formes verbales personnelles ont été identifiées, il est regretté par le jury que le gérondif « en penchant » n'ait pas été relevé et que le mode et le temps ne soient pas différenciés.

Il faut attirer l'attention sur la possibilité d'interroger sur la voix active ou passive, comme cela a pu être le cas dans le sujet de la session supplémentaire.

Sur l'analyse lexicale :

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats et candidates principalement sur deux points.

D'une part, certaines consignes impliquent de se situer sur un niveau d'analyse morphologique, qu'il ne faut en aucun cas négliger.

Considérons la consigne suivante : « *Expliquez la formation et le sens du verbe "dégoûter" »*

On attend ici la maîtrise d'éléments simples comme les notions de préfixe, radical et suffixe. Des éléments de lexicologie seront à mobiliser par les professeurs des écoles, comme la composition, la dérivation, les familles de mots, l'étymologie et le jury s'attend légitimement à en trouver des manifestations dans les copies.

D'autre part, les énoncés appliqués au texte ne rendent pas celui-ci accessoire. Dans la consigne, par exemple : « *Proposez un synonyme aux mots "grêle" et "candeur" en tenant compte de leur sens en contexte.* ». De nombreuses copies omettent de tenir compte du contexte.

Dans cette autre consigne : « *Expliquez le sens de l'expression "l'éclaboussure des âmes humaines"* ». Trop de candidats n'ont pas vu le caractère métaphorique voire poétique de la formule que le texte, dans son ensemble, induisait.

Les sujets de la session principale et de la session supplémentaire montrent à nouveau la nécessité de se présenter au concours avec la capacité de mobiliser des connaissances sur les relations lexicales (antonymes, synonymes, etc.), sur la composition des mots (préfixe, suffixe, mots-composés, dérivation, etc.) et sur le sens des mots selon le contexte (sens propre, sens figuré, emploi métaphorique, etc.).

Sur la partie « réflexion et développement » :

La pratique régulière de l'écriture pour soi comme pour autrui, dans des contextes et des visées variés est le principal levier pour préparer efficacement cette partie de l'épreuve.

Son caractère démonstratif a déjà été rappelé. Le but est de conduire un raisonnement de nature à porter quelques idées pertinentes. Notons en outre que le jury est très ouvert sur les références mobilisées, notamment pour un sujet interrogeant le lien entre l'art et le réel. (« *"Tu m'as menti, Wang-Fô, vieil imposteur : le monde n'est qu'un amas de taches confuses, jetées sur le vide par un peintre insensé, sans cesse effacées par nos larmes" En vous appuyant sur cette citation et le texte de Marguerite Yourcenar, sur votre culture, vos lectures et vos réflexions personnelles, vous interrogerez les liens que l'art entretient avec le réel.* »)

L'épreuve n'évalue pas des connaissances en Lettres, mais une culture personnelle, cohérente et construite.

De ces précisions découle des focales pour le jury qui peuvent ici être proposées comme autant de critères de réussite :

- Le propos constitue une réponse claire, construite et cohérente
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.
- Le propos mobilise des références variées, littéraires et d'autres références.
- Le propos interroge le lien que l'art entretient avec le réel.

Pour la session supplémentaire, le même principe a été appliqué :

- Le propos constitue une réponse claire sur les expériences variées de solitude dans la nature.
- Le propos mobilise des références variées, littéraires (dont le texte de C. Arnaud) et autres.
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.
- Le propos expose une réflexion personnelle construite et non une explication du texte.

Dans cette production écrite, l'importance de la relecture orthographique est à souligner. En effet dans l'épreuve de la session supplémentaire, la moitié des candidats obtient une note inférieure à 1,5 points sur les 3 points réservés à l'orthographe.

Epreuve écrite de mathématiques

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1

REMARQUES GÉNÉRALES

Le sujet comportait six exercices indépendants abordant des thèmes variés : proportionnalité, calcul littéral, fonctions, aires et volumes, arithmétique, probabilités, statistiques, algorithmique. Aucune question ne portait sur le théorème de Pythagore ni sur celui de Thalès. Au sein de chacun des exercices, les questions sont de difficultés graduelles. Les contextes associés, ne sont pas pesants, permettant ainsi de visualiser les notions mathématiques en jeu. Enfin, les différentes compétences et stratégies mathématiques sont sollicitées : être capable de bien modéliser une situation, au besoin en ayant recours à des représentations, mais aussi bien sûr savoir, calculer avec justesse et efficacité, et, surtout, bien organiser son travail.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Exercice 1

Situé en début de sujet, cet exercice, qui ne présentait pas de difficulté particulière, permettait de mettre en confiance le candidat. Il s'agissait dans un premier temps de comparer deux tarifs de type $B + Ax$. On comprend que lorsque x est petit, c'est le tarif qui possède le plus petit B qui est le moins cher, mais qu'au contraire, lorsque x est très grand, c'est A qui compte. Entre les deux (x petit, x très grand), il y a un moment où les tarifs se croisent. Faire un schéma, même si cela n'était pas demandé, peut aider. En fin d'exercice, une question sur les proportions de proportions, mêlant fractions et pourcentages, était proposée. Dès lors que l'on prend le temps de visualiser la situation -et que l'on connaît les règles opératoires- ce genre de question ne présente aucune difficulté.



Exercice 2

Il s'agissait d'un exercice classique de probabilités. Mais, alors qu'habituellement, le contexte est celui d'un lancer de dé, ou de pièces, il était question, cette fois, du lancer d'un jeton à deux faces, ce qui revient finalement au lancer d'une pièce. Pour faire correctement des probabilités, il faut toujours commencer par « étaler » toutes les issues possibles : on constitue ainsi l'univers des possibles. Prendre le temps de cette étape est indispensable et permet ensuite que chaque question soit réduite à l'écriture d'une fraction : le nombre de cas favorables, divisé par le nombre de cas possibles. A noter dans cet exercice une question originale de logique : quand on lance trois jetons, on est certain qu'au moins deux afficheront la même face. Il s'agit là du fait mathématique bien connu : si l'on dispose de davantage de chaussettes, que de tiroirs, il y aura au moins un tiroir qui accueillera au moins deux chaussettes.

Exercice 3

Scindé en trois parties indépendantes, cet exercice balayait différents contenus mathématiques classiques : calcul de volumes, pourcentages, vitesses, statistique (gestion de données). En termes de pourcentage, il est utile de posséder certains automatismes, qui tournent autour de la correspondance existant entre un pourcentage d'évolution et un coefficient multiplicateur. Ainsi, une augmentation de 25% correspond à une multiplication par 1,25. Mais aussi, si une quantité passe de 562 100 à 564 000, une méthode rapide pour trouver le pourcentage d'augmentation est de diviser 564 000 par 562 100 et de retirer 1 au résultat obtenu. Enfin, il était demandé d'exploiter les résultats figurant dans un tableau. Aucune connaissance mathématique spécifique n'était requise. Dans ce genre de situation il est utile de prendre le temps de bien lire les questions, de ne pas hésiter à recopier sur sa copie le tableau figurant sur l'énoncé, à entourer, à utiliser des couleurs. Prendre son temps, représenter, « étaler » sont des qualités utiles pour, pas à pas, dégrossir un problème de mathématiques, afin que la situation se décante et que la vérité apparaisse.

Exercice 4

Il s'agissait d'un exercice intra-mathématique visant à évaluer les connaissances en arithmétique, en logique. Cela demandait par exemple de connaître plusieurs caractérisations de ce qu'est un nombre décimal. Un nombre D est décimal s'il peut s'écrire avec un nombre fini de chiffres après la virgule, mais aussi (c'est équivalent) s'il existe un entier naturel N et un entier relatif A tel que $D=A/10^N$, mais aussi (c'est équivalent) s'il existe deux entiers naturels M et P et un entier relatif B tel que $D=B/((2^M)*(5^P))$. Tandis qu'un nombre R est rationnel s'il existe un entier relatif E et un entier naturel non nul F tel que $R=E/F$. On voit ainsi qu'un nombre décimal est un nombre rationnel particulier. D'ailleurs, une autre définition du nombre rationnel est la suivante : un nombre R est rationnel si son écriture décimale est, soit finie (et dans ce cas, c'est un nombre décimal), soit infinie mais périodique.

Exercice 5

Original, joli et subtil, cet exercice permettait de réfléchir au lien, existant ou non, entre périmètre et aire. Il s'agissait, là encore, d'un exercice ne nécessitant aucune compétence particulière, mais de prendre le temps de bien organiser son raisonnement, de bien mettre en place une stratégie. On partait d'un triangle équilatéral. Chaque côté du triangle pouvait être remplacé par un arc, soit « bombé » (tourné vers l'extérieur), soit « creusé » (tourné vers l'intérieur). On obtient donc des figures dérivées du triangle équilatéral, et on s'intéresse à leurs aires et à leurs périmètres. Si on s'intéresse aux aires, on peut procéder ainsi. On décide qu'un côté « plat » vaut 0, qu'un côté « creusé » vaut -1 et un côté « bombé » +1. Cela permet ainsi de déterminer l'aire de chacune des figures. Par exemple, bombé/plat/creusé aura une aire égale à $+1/0/-1$, donc à 0. On peut procéder de la même manière pour le périmètre, et ainsi, en prenant le temps de codifier chaque figure, on résout l'ensemble de l'exercice.

Exercice 6

Le dernier exercice présentait une pyramide régulière de base carrée. Plusieurs représentations étaient proposées, et il fallait indiquer pour chacune d'entre elles si elle constituait, oui ou non, un patron de la pyramide. La seule difficulté provenait de l'obligation de justifier. Il est conseillé, pour cela, d'employer des phrases courtes, et des mots simples. La toute dernière question de l'exercice, et donc du sujet, portait sur SCRATCH et n'était pas de nature à rebuter le candidat peu à l'aise avec ce langage.

Conseils généraux

- Réaliser des représentations aussi fréquemment que possible.

Concomitamment à la lecture approfondie de l'énoncé, et d'ailleurs pour soutenir cette lecture, il est souvent utile, même si cela n'est pas exigé par l'énoncé, de procéder à des représentations, des croquis. De même, il peut être opportun de reproduire les dessins, les tableaux de l'énoncé sur la copie (ou le brouillon), de les annoter, les colorier. Ceci prend certes du temps, mais cela permet de s'imprégner des données du problème, et de s'en emparer.

- Prendre le temps de la compréhension, et de la rédaction.

Sauf exception, la résolution d'un problème de mathématique n'est pas une affaire de rapidité. Il est donc important de prendre le temps, à toutes les phases du travail mathématique. Prendre le temps de lire l'énoncé, le réécrire au besoin, faire des schémas, poser des formules. Prendre ensuite le temps de l'écriture. Expliquer ce que l'on va faire, dans quel but, ce que l'on a fait. Et ne pas se contenter de lignes successives de calcul sans articulation logique (or, car, donc).

- Maîtriser les notions mathématiques de base.

Il s'agit naturellement là de l'exigence centrale. Il est par exemple indispensable d'être à l'aise avec les conversions d'unités, les formules élémentaires d'aires et de volume, avec Thalès et Pythagore, ou les pourcentages. Il convient également de savoir manipuler les expressions littérales : un nombre impair s'écrit $2n+1$, une droite a pour équation $y = Ax+B$, A mesurant la vitesse avec laquelle la droite « monte ou descend » et B nous renseignant sur l'endroit où la droite coupe l'axe des ordonnées.

Enfin, acquérir les concepts mathématiques nécessite du temps. Il est donc indispensable de s'entraîner fréquemment, de manière *répétitive* (afin d'acquérir des réflexes) notamment en s'exerçant à partir des anciens sujets ou d'ouvrages de collèges mettant en valeur le calcul, le raisonnement et la représentation.



Epreuves écrites d'application

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Présentation :

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1

Epreuve écrite d'application

« Sciences et technologie »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances ou activités d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle comporte des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat (en Physique-Chimie, SVT, Technologie), ces savoirs, savoir-faire et savoir-être sont en rapport avec les éléments des programmes du 1^{er} degré et sont d'un niveau supérieur aux contenus exigés des élèves à l'École.

REMARQUES GÉNÉRALES

Une vision globale du sujet est à rechercher, en lien avec l'introduction générale qu'il convient de ne pas perdre de vue. La recherche d'un certain sens pratique est aussi à rechercher (il n'est pas envisageable de réaliser un élevage de Saumons en classe).

Des lacunes assez importantes sont rencontrées dans les deux types de questions (celles relevant de la discipline proprement dite et celles relevant de la pédagogie et de la didactique de cette dernière). Ce constat souligne l'importance de la nécessité d'une préparation rigoureuse permettant une maîtrise suffisante (sans être spécialiste mais en ayant suffisamment de connaissances des trois disciplines, de la pédagogie et des éléments de la didactique de ces trois disciplines) des trois domaines suivants :

- Connaître la nature de la science et de la technologie (et comment les savoirs se sont construits et se construisent actuellement) ;
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques et technologiques simples ;
- Connaître les enjeux liant science, technologie et société.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Concernant la session principale et la session supplémentaire, la plupart des candidats ont élaboré des réponses dans chacune des parties du sujet.

Pour la session principale, la partie relevant de la technologie a été la mieux réussie (1^{ère} partie de l'épreuve) ; pour la session supplémentaire, c'est celle relevant des SVT (2^e partie) qui a été la mieux réussie. La partie relative à la physique-chimie est la moins bien réussie sur les deux épreuves.

Pour la session principale, il est à noter que plus d'un tiers des réponses est non traitée (11%) ou fausse ou bien hors sujet (25%) ; on retrouve la proportion d'un cinquième pour la session supplémentaire (avec 10% de réponses non traitées et 9% de réponses fausses ou hors sujet). Le nombre de questions et les points attribués étaient équirépartis pour le sujet



de la session principale, les candidats se sont surtout heurtés aux questions de physique-chimie pour les questions non traitées (qu'elles soient disciplinaires ou pédagogiques et/ou didactiques). Pour les réponses ayant obtenu une note de zéro, on retrouve aussi les questions de pédagogie et de didactique en technologie et en physique-chimie et des questions disciplinaires en physique-chimie et en SVT. On retrouve les mêmes écueils dans le sujet de la session supplémentaire qui accordait un poids un peu plus important aux questions disciplinaires.

Il est à noter que pour les sujets des deux sessions, les réponses ne sont souvent pas assez rigoureuses d'un point de vue scientifique, cette rigueur est importante à mettre en œuvre par les candidats qui obtiendront le CRPE et qui enseigneront les sciences et la technologie à leurs élèves (ne pas oublier les unités, utiliser les connecteurs logiques à bon escient, distinguer l'observation des résultats de leur interprétation avant d'aboutir à une conclusion, bien maîtriser les notions et les concepts pour pouvoir les enseigner ensuite sans introduire d'approximations voire d'erreurs scientifiques, etc.).

Il est conseillé de prendre le temps de bien lire les documents pour tenter de rédiger une réponse. Il est également important de faire preuve de complétude dans les réponses apportées.

Les questions qui mobilisaient des compétences calculatoires sont moins bien réussies. Il est à noter que ces compétences mathématiques simples doivent être utilisées pour enseigner les sciences et la technologie car les phénomènes observés doivent être quantifiés rigoureusement et non pas décrits de manière subjective.

Les démarches mobilisées par les 3 disciplines doivent aussi mieux être maîtrisées : cette maîtrise permettra ainsi aux candidats d'être plus succincts et plus précis dans leurs réponses, leur permettant d'obtenir des points plus aisément.

Il faut aussi préciser que le sujet de la session principale était vraiment exigeant d'un point de vue des savoirs et des savoir-faire mobilisés, cela ayant une conséquence directe sur les notes finales, pouvant être inférieures à celles habituellement obtenues.

Deux derniers points sont à souligner pour les deux sessions :

- Les modes de communication scientifiques ne sont souvent pas assez maîtrisés (par exemple la lecture d'un graphique) ;
- Certains candidats éprouvent des difficultés à synthétiser leurs réponses, celles-ci sont inutilement longues et délayées. Cela fait perdre du temps à ces candidats qui sont alors pénalisés à cause du manque de temps à consacrer à l'ensemble des questions du sujet qu'il fallait traiter (25 pour le sujet de la session principale et 23 pour celui de la session supplémentaire).

Epreuve écrite d'application

« Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve comporte deux parties choisies dans les trois enseignements. Chacun des exercices comporte deux ou trois questions s'appuyant sur l'exploitation d'un dossier documentaire plus ou moins fourni. Les questions posées impliquent notamment une réflexion sur l'usage des documents et la présentation de propositions pédagogiques (séquences, séances, trace écrite...).

Le programme de l'épreuve écrite d'application du domaine histoire, géographie, enseignement moral et civique est constitué des programmes en vigueur d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire lecture attentive du sujet afin de cibler les notions essentielles à construire. Il insiste également sur la nécessité de bien distinguer connaissances et compétences.

Il est conseillé de se préparer en s'appuyant sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/>) permettant de s'appropriier les programmes d'histoire, géographie et enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

Il est également conseillé aux candidats de s'exercer à construire des séquences d'apprentissage et des séances structurées.

Le travail lors de la préparation au concours devra consacrer une part importante à l'appropriation des notions enseignées au cycle 3. La séance proposée doit être correctement replacée à la fois à l'intérieur du cycle et de la séquence présentée pour montrer la construction progressive de la ou des notions.

Dans la séance proposée, le candidat devra faire apparaître le titre de la séance, sa place dans la séquence, le ou les objectifs d'apprentissage, les compétences travaillées, la durée de chaque étape et les consignes données aux élèves (rôle de l'enseignant, activités des élèves). Le candidat devra donc maîtriser le vocabulaire approprié à la discipline.

Le jury recommande d'envisager une mise en œuvre qui permette aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages sans pour autant qu'elle soit ludique. Il est ainsi préconisé de limiter la seule observation des documents et le prélèvement d'informations au profit d'une réelle transmission de nouveaux savoirs.



REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury a pu apprécier la mobilisation des documents et l'exploitation de manière pertinente des corpus documentaires. A également été appréciée la pertinence des réponses qui contextualisent les documents en proposant des exploitations pédagogiques appropriées au regard des programmes.

De manière générale, on relève des propositions de séquences pédagogiques précises, construites et appuyées sur une association pertinente des documents sélectionnés adaptés aux élèves de cycle 3.

Le jury souligne la présence dans certaines copies d'arguments clairement justifiés par une mise en perspective historique et géographique du ou des documents retenu(s), et qui s'accompagne de propositions de productions de traces écrites.

Le jury a apprécié :

- les propositions pédagogiques ancrées dans le quotidien des élèves et dont la conception de séance comprenait différentes phases et indiquait le rôle du professeur des écoles et la tâche de l'élève ;
- la présentation du lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les autres champs disciplinaires (sciences...) ;
- la capacité des candidats à identifier des notions et des compétences. La structure d'une séance est bien maîtrisée par une majorité des candidats. Les documents ont été compris.

Cependant, certaines copies témoignent d'un manque de maîtrise des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique et de leurs enjeux. Les notions scientifiques propres à ces disciplines ne sont pas toujours suffisamment maîtrisées.

Certains choix des documents ne sont pas justifiés voire inadaptés aux attendus des programmes et des compétences des élèves. Certaines copies ne proposent pas d'exploitation des documents du dossier documentaire.

Certaines copies montrent une analyse insuffisante du sujet et ne détaillent pas une séance d'enseignement suffisamment structurée.

Certaines séquences d'enseignement sont parfois trop abstraites, voire manquent de précision et ne répondent pas au cadre défini dans la consigne : titre, compétences et connaissances travaillées.

Les exploitations pédagogiques proposées manquent parfois de précisions et restent abstraites, ne permettant pas de percevoir les justifications et les choix opérés par les candidats dans l'utilisation des corpus documentaires. Elles peuvent s'avérer ne pas être adaptées au niveau des élèves. Par ailleurs, beaucoup de candidats ne proposent pas de trace écrite produite avec les élèves quand cela est pourtant demandé par le sujet. On peut observer également des difficultés à bien cibler les notions à construire et les principales compétences à développer chez les élèves.

Il a été observé dans quelques copies des exploitations pédagogiques inappropriées, soulevant des aspects éthiques relatifs au traitement de certaines parties du programme.

Le jury relève aussi une absence d'utilisation du vocabulaire spécifique de la discipline et une méconnaissance des liens entre les thématiques abordées et d'autres champs disciplinaires qui pourraient être sollicités.



Epreuve écrite d'application

« Education musicale, arts plastiques, histoire des arts »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'épreuve écrite d'application en Arts du CRPE repose sur un corpus d'œuvres de référence disponible sur le site eduscol.education.fr. Il est impératif que les candidats se familiarisent avec ce corpus en amont de l'épreuve.

L'évaluation porte principalement sur la polyvalence attendue chez un professeur des écoles, plutôt que sur une expertise pointue dans un domaine artistique spécifique.

Le jury n'attend donc pas des séances ou séquences parfaitement abouties ou rigoureusement analysées d'un point de vue disciplinaire. L'objectif pour le candidat est de proposer des organisations pédagogiques concrètes, permettant de rendre les programmes artistiques opérationnels tout en favorisant les apprentissages artistiques des élèves. Il s'agit notamment de prendre en compte les articulations entre pratiques sensibles, apports culturels et différents étayages, tant sur le plan propre aux arts qu'au niveau transversal.

L'enseignement des arts ne doit pas se limiter à un modèle figé. Il vise à engager les élèves dans une expérience sensible et sensorielle, initiant un mouvement qui va de l'expérience vécue vers la construction des savoirs. Les activités et apprentissages artistiques mobilisent toujours un va-et-vient entre réflexion et pratique, même de façon modeste dans les différents cycles de l'école.

Cet enseignement repose sur l'expression personnelle, la pensée divergente, et les pratiques individuelles ou collectives nourries par une dynamique de projet. Ces éléments sont à envisager autant du point de vue des expériences offertes aux élèves que des apprentissages structurés par l'enseignant.

Par conséquent, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue un modèle figé d'enseignement des arts plastiques, de l'éducation musicale ou de l'histoire des arts. Ce qui est évalué, c'est la capacité à mobiliser des compétences de professeur des écoles, en vue d'une réflexion sur une pédagogie du sensible par le sensible.



SIEC - ACADEMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES

7, rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex - Tel : +(33) 1 49 12 23 00 - Fax : +(33) 1 49 12 25 97

www.siec.education.fr



Les sujets de l'épreuve écrite d'application du domaine Arts peuvent inviter le candidat à analyser ou concevoir une fiche de préparation, en lien avec les trois cycles. Lorsque l'on demande une analyse critique de fiches de préparation ou de comptes rendus de séances, il s'agit pour le candidat d'identifier et d'évaluer les points forts et faibles de la proposition initiale. Il est ensuite attendu qu'il propose des ajustements ou pistes d'amélioration.

REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury insiste sur l'importance pour les candidats de faire apparaître clairement dans leurs copies les éléments suivants :

1. Le point d'appui sur les programmes, démontrant une bonne compréhension de ceux-ci, et la manière dont ils sont utilisés pour concevoir et organiser la séance.
2. Les compétences visées et travaillées au cours de la séance, en envisageant quelques observables dans la pratique des élèves qui témoigneraient de l'acquisition progressive de ces compétences.
3. La construction didactique de la séance ou de la séquence et les différentes étapes de la mise en œuvre pédagogique propres aux disciplines artistiques concernées (L'histoire des arts faisant exception, car il n'existe pas à proprement parler de didactique spécifique pour cet enseignement).

Les documents fournis dans le dossier documentaire constituent des points de départ pour nourrir la réflexion et structurer le développement, que le candidat choisisse d'analyser ou de concevoir une fiche de préparation. Il est libre de mobiliser tout ou partie de ces documents dans son argumentation.

L'analyse de la séance peut être envisagée sous diverses approches, mais dans tous les cas, il est attendu du candidat une réponse clairement organisée et structurée, comprenant une introduction, un développement et une conclusion. De plus, dans le cadre d'un concours de recrutement de professeur des écoles, le jury se montre très attentif à la qualité de la langue écrite, tant du point de vue de la syntaxe que de la maîtrise de l'orthographe.

D'une manière générale, les meilleures copies se distinguent par leur capacité à :

- s'approprier le sujet en le problématisant de manière pertinente ;
- démontrer une réelle aptitude à analyser et concevoir une situation d'enseignement, en mobilisant une culture artistique au service de l'argumentation — un aspect encore trop peu présent dans de nombreuses copies ;
- intégrer l'interdisciplinarité comme une prolongation pédagogique, en valorisant ainsi la polyvalence propre au métier de professeur des écoles ;
- maîtriser l'expression écrite au service de la démonstration. À cet égard, le jury recommande vivement aux candidats de réserver une dizaine de minutes en fin d'épreuve pour relire leur copie, afin de s'assurer de la cohérence syntaxique et de la correction orthographique.

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2025

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles NOR : MENH2033191A JORF n°0025 du 29 janvier 2021 EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.



2. Épreuve d'entretien.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes où le candidat débute par une présentation (cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

Le second temps de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. **Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.**

Durée de préparation : trente minutes pour la première partie

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes.

- 1^{ère} partie : trente minutes, l'exposé de quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- 2^{ème} partie : trente-cinq minutes

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.



3. Épreuve facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie)

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.



REMARQUES GENERALES

Les jurys apprécient les efforts de langue et de communication orale des candidats, mais relèvent parfois un niveau de langue inapproprié, pénalisant pour ce concours et la fonction envisagée. Il convient également d'éviter les familiarités.

La plupart des candidats a bien identifié les attendus des épreuves et a été capable d'analyser les documents avec pertinence en apportant des connaissances complémentaires. D'autres candidats sont restés au niveau de la paraphrase.

Différentes difficultés ont été identifiées :

- ✚ Un manque de connaissances didactiques (enjeux notionnels et obstacles à l'apprentissage) et, en conséquence, un formalisme des propositions, plaquées artificiellement ou restant très générales, peu nourries.
- ✚ Des conceptions erronées des enseignements avec une représentation de la classe uniquement fondée sur des souvenirs d'élèves et donc une idée très approximative des attentes.

Epreuve de leçon

Remarques générales

Le jury recommande vivement aux candidats de s'appuyer sur les ressources institutionnelles, notamment les documents publiés sur Eduscol, les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2, ainsi que les programmes en vigueur.

Une lecture attentive et régulière de ces textes de référence permettrait une meilleure compréhension des attendus de l'école primaire, ainsi qu'une identification plus précise des enjeux propres à chaque niveau et à chaque cycle. Ces ressources constituent un socle indispensable pour construire des propositions pédagogiques cohérentes, adaptées et conformes aux exigences du concours.

Conseils aux futurs candidats - Exposé

Capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision

- Il est attendu des candidats un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) doit être anticipée et ne peut s'improviser.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury apprécie l'annonce d'un plan.
- Les exposés sont souvent trop courts (de 3 à 8 minutes) pour une durée proposée de 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, si un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé, le jury déconseille cependant au candidat de ne pas utiliser la totalité du temps, car cela se traduit souvent par une exploitation incomplète du sujet.

Aptitude à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les fondements scientifiques en lien avec le sujet

- Le candidat doit lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, le candidat doit cependant veiller à justifier les choix opérés.
- Le jury évalue la capacité du candidat à synthétiser les questionnements et les connaissances scientifiques qui permettent de maîtriser le sujet.
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend dès cette introduction que le candidat puisse en extraire les éléments pertinents et faire preuve d'analyse.

Conseils aux futurs candidats - Entretien

Qualité de la communication

- La majorité des candidats s'inscrivent dans l'échange avec le jury, mais restent focalisés sur la séance qu'ils ont proposée. Les candidats les mieux préparés sont à l'écoute et réactifs. La réussite de l'entretien est souvent liée à la capacité du candidat à se saisir des questions du jury pour réviser ou ajuster ses propositions de départ, en s'appuyant sur une bonne connaissance des processus d'apprentissage.
- Certains candidats réussissent, dès la présentation des documents, à proposer une analyse qui servira dans la suite de l'exposé. Les meilleurs candidats font référence à la différenciation et à l'évaluation.

Connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage

- La connaissance des enjeux des cycles 1, 2 et 3 est essentielle, ainsi que celle des priorités nationales.
- Les candidats peuvent prendre appui sur les résultats aux évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques pour justifier les choix opérés.
- Il est recommandé d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de groupe, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique. De même, on valorisera la référence à la différenciation pédagogique dans toute présentation de séance.

Capacité à approfondir et à élargir les aspects scientifiques du dossier et de la présentation

- Des connaissances didactiques parfois très insuffisantes ne permettent pas de construire un exposé structuré. Il est recommandé de s'approprier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles.
- En français, il est utile d'avoir quelques références pour développer des éléments de réflexion sur les apprentissages en lecture et compréhension, écriture, acquisition du lexique et étude de la langue. Les programmes et les repères de progression sont des sources d'information indispensables.

- Le propos des candidats semble globalement plus imprécis et plus confus en mathématiques qu'en français. Les notions sont moins maîtrisées, ce qui donne des présentations souvent approximatives (notions mathématiques - calcul mental, fractions, nombres décimaux - et concepts de base - chiffre/nombre, nombres entiers, technique opératoire...).
- La place de la manipulation mathématique pour tous les cycles est inconnue de certains candidats. Les enjeux de la résolution de problème ne sont pas appréhendés, ni son enseignement.
- Le jury valorise les entretiens avec des candidats qui établissent des liens au sein de la discipline, mobilisent des références scientifiques à des chercheurs, écrits, mouvements, théories...

Capacité à approfondir et à élargir les aspects pédagogiques et didactiques du dossier et de la présentation

- Il est essentiel de réfléchir au rôle et à la place de l'enseignant lors de la séance. Ainsi, le candidat veillera à considérer avec la même attention l'activité de l'enseignant et celle de l'ensemble des élèves, comme lors de la conception d'une séance et d'une fiche de préparation.
- Le jury conseille aux candidats de caractériser les durées des différentes phases de la séance, en essayant de penser la temporalité réelle d'une classe et en prenant en compte la capacité attentionnelle des élèves.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée comme essentielle.
- La connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage est très hétérogène selon le parcours du candidat et son niveau de préparation du concours. N'ayant jamais été en observation en classe, certains candidats ont une connaissance uniquement théorique du fonctionnement d'une classe et des élèves. Ceci ne constitue pas un obstacle dès lors que le candidat se place dans une posture de réflexion et de dialogue avec le jury, et peut s'appuyer sur des références institutionnelles.
- La mise en relation avec d'autres disciplines ou le prolongement sur d'autres niveaux d'enseignement constituent des opportunités d'élargir le propos.
- De manière transversale, la connaissance des ressources pouvant favoriser le bien être à l'école et, ce faisant, la réussite des élèves, tels que le développement des compétences psychosociales permet également d'élargir le propos.

Epreuve d'entretien

Remarques générales

Le jury constate que de nombreux candidats présentent une connaissance encore insuffisante du développement de l'enfant, ce qui limite la pertinence de leurs propositions pédagogiques. Les exposés restent souvent descriptifs, avec un manque d'analyse et de mise en perspective didactique. Par ailleurs, certains candidats se sont présentés sans la fiche de présentation requise ; une fiche de substitution a dû être fournie, ce qui nuit à la qualité de la prestation attendue. Une maîtrise solide de la langue orale est indispensable : les candidats doivent veiller à l'élocution, à la clarté de leur propos et à l'adéquation du registre de langue au contexte professionnel, en évitant toute forme de familiarité. Enfin, une bonne connaissance des programmes d'enseignement, du cadre réglementaire ainsi que des ressources institutionnelles et des orientations ministérielles constitue un socle essentiel pour mener un entretien de qualité, en lien avec les enjeux actuels de l'école.

1ère partie consacrée à l'EPS

Les sujets proposés :

Les candidats doivent répondre à une question formulée par le jury selon une trame commune, qui précise le cadre d'enseignement dans lequel s'inscrit la réflexion. Cette formulation inclut systématiquement le niveau de cycle et la classe concernés, l'objectif ou l'attendu de fin de cycle issu des programmes, ainsi qu'un problème identifié, de nature didactique et/ou pédagogique, fondé sur l'observation de réponses d'élèves lors d'une situation d'apprentissage. Les réponses décrites sont le plus souvent d'ordre moteur, mais peuvent également être en lien avec le niveau de développement des élèves, leurs connaissances antérieures ou leurs attitudes face à l'apprentissage.

L'exposé du candidat :

Le jury constate que de nombreux candidats ne traitent qu'un seul versant de la question posée, en se limitant à l'approche didactique ou, à l'inverse, uniquement à l'aspect pédagogique, sans articuler les deux dimensions. Cette approche partielle révèle souvent une méconnaissance des enjeux liés à l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

En conséquence, certaines propositions manquent de progressivité et d'adaptabilité, notamment en raison d'une non-maîtrise du jeu des variables. Il est donc attendu que les candidats resituent l'APSA choisie dans le cadre scolaire, en faisant référence aux compétences visées dans les programmes, aux enjeux de formation, à une définition claire de l'activité support et aux exigences minimales de sa mise en œuvre. Si le choix de l'APSA est libre, il doit cependant rester cohérent avec le contexte d'enseignement et les attendus de fin de cycle.

Les choix pédagogiques et didactiques doivent être explicitement justifiés, en intégrant notamment les principes de différenciation. Une analyse fine des réponses possibles des élèves, en lien avec leur âge, leur développement moteur et cognitif, est également attendue.

Les candidats les plus pertinents sont ceux qui prennent le temps de comprendre le sujet avant de structurer leur propos, exploitent pleinement le temps imparti et proposent une analyse argumentée plutôt qu'une simple description des documents. À noter également que la confusion entre progression de séance et de séquence reste fréquente, de même que la difficulté à proposer des séances cohérentes et justifiées, au-delà d'une succession d'activités. Enfin, les exposés trop récités, préparés de manière rigide, nuisent à la qualité de la prestation et à la capacité du candidat à s'adapter aux échanges avec le jury.

L'entretien avec le jury :

L'entretien conduit par le jury vise à instaurer un véritable échange avec le candidat, au-delà d'une simple série de questions-réponses. Dans ce cadre, le candidat est attendu sur sa capacité d'écoute, d'attention aux formulations et aux hypothèses de réflexion proposées. Les questions du jury impliquent fréquemment une approche transversale, engageant plusieurs champs d'analyse, et appellent une réflexion systémique. Si la capacité à défendre ses choix est importante, elle ne doit jamais se substituer à une posture d'ouverture, d'analyse critique et de remise en question constructive. Les candidats les plus à l'aise sont ceux qui savent formuler des hypothèses sur les difficultés rencontrées par les élèves, qu'elles soient d'ordre moteur, cognitif ou affectif. Un exposé structuré, appuyé par un plan clair, contribue fortement à la lisibilité de l'argumentation.

Les séances les plus pertinentes intègrent des éléments essentiels tels que les objectifs, le but de la séance, les critères de réussite, les critères de réalisation ainsi que le jeu des variables didactiques.

Par ailleurs, certains candidats ont su mobiliser leur expérience sportive personnelle pour éclairer leur propos, en établissant des liens pertinents avec leur future posture professionnelle et en mettant en évidence la contribution de l'EPS à la formation du citoyen. Enfin, le jury insiste sur l'importance d'une préparation globale : les candidats doivent se montrer capables de construire des propositions pour les trois cycles, de la petite section de maternelle au CM2.

2ème partie : Mise en situation professionnelle et aptitude à se projeter dans le métier de professeur des écoles

Partie 2A : expression des motivations

Le jury attend des candidats une réponse réaliste, tenant compte des enjeux institutionnels et traduisant leur capacité à se projeter dans la posture attendue d'un fonctionnaire de l'État. Or, de nombreux exposés restent très brefs, car les candidats n'utilisent pas l'ensemble du temps imparti. Cette concision excessive nuit à la valorisation des connaissances et empêche de développer des propositions pédagogiques en lien avec les apprentissages visés.

Pour les candidats bien préparés, cette épreuve constitue une opportunité de mettre en avant leur motivation, la richesse de leur parcours et leur maîtrise des attendus du métier.

À l'inverse, elle met en lumière les lacunes, notamment en ce qui concerne la connaissance des priorités ministérielles et de leurs enjeux, encore trop souvent méconnus.



Le jury recommande aux candidats de valoriser les compétences acquises au fil de leur parcours en les mettant en relation avec celles du référentiel de compétences professionnelles, qu'il convient de connaître précisément.

Par ailleurs, certains entretiens ont permis de nourrir une réflexion sincère sur la posture professionnelle, l'éthique et la déontologie du métier d'enseignant.

Enfin, le registre de langue demeure un point d'attention majeur : des erreurs de langage fréquentes et un niveau de langue parfois familier ou insuffisamment modélisant pénalisent fortement la prestation, ces éléments étant essentiels dans la projection du candidat vers les exigences du métier.

Partie 2B : deux situations professionnelles

La dernière partie de l'entretien exige une connaissance solide des droits et devoirs du professeur des écoles, ainsi qu'une capacité à dépasser une réponse fondée uniquement sur le bon sens. Le jury attend des candidats qu'ils problématisent les situations proposées, qu'ils posent un cadre clair à leur réflexion et qu'ils structurent leur propos de manière argumentée.

Trop souvent, la place de l'élève est absente de l'analyse, alors qu'elle devrait être centrale dans l'approche professionnelle attendue.

Par ailleurs, le lien avec le référentiel de compétences du professeur des écoles est rarement mobilisé, alors qu'il constitue un appui essentiel pour articuler posture, éthique professionnelle et responsabilité éducative.

Le jury encourage donc vivement les candidats à s'approprier ce référentiel et à l'utiliser pour éclairer leur réflexion et structurer leurs réponses.

Les différentes entrées sont reprises ci-dessous :

Valeurs de la République et principe de Laïcité

Les valeurs de la République sont généralement bien identifiées par les candidats, toutefois, ceux-ci éprouvent des difficultés à citer précisément la Charte de la laïcité, ainsi qu'à en comprendre le rôle et les modalités d'application dans le cadre professionnel. Certains peinent à se positionner clairement vis-à-vis de ces textes institutionnels, à envisager les choix pédagogiques qu'ils impliquent ou à identifier les ressources et aides à mobiliser. Pour plusieurs, l'intégration des valeurs républicaines demeure superficielle, sans une véritable démarche d'incarnation et de réflexion approfondie.

De plus, lorsque l'enseignement moral et civique (EMC) est abordé, les candidats ne maîtrisent pas toujours ses finalités, ses démarches pédagogiques ni ses enjeux, ce qui limite la qualité de leur propos et leur posture professionnelle.

Connaissances sur le système éducatif et sur l'école primaire

L'organisation du système éducatif, avec ses valeurs, ses enjeux et ses objectifs, doit être bien comprise par les candidats. La préparation au concours doit les amener à inscrire leur réflexion dans une perspective globale, couvrant l'ensemble des cycles scolaires. Pourtant, les outils institutionnels mis à disposition, tels que la charte ou le référentiel, ne sont pas



toujours mobilisés de manière spontanée, et des confusions à leur sujet ont parfois été observées.

Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré :

Lors de l'entretien, l'essentiel est d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à restituer des connaissances formelles par cœur. Le référentiel métier doit être étudié et exploité en amont des épreuves, ce qui demeure insuffisamment maîtrisé par une large majorité des candidats.

Les dispositifs institutionnels sont fréquemment abordés, notamment la liaison école-collège, les réseaux REP et REP+, les connaissances du cycle 4, le dispositif « 100 % réussite » ou encore les évaluations nationales.

Les candidats les mieux préparés intègrent également dans leurs échanges, spontanément ou à la suite des questions du jury, une référence aux projets d'école, témoignant ainsi de leur bonne compréhension du contexte professionnel.

Capacité à se situer comme futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel

La majorité des candidats se positionne clairement comme futurs agents du service public d'éducation. Si certains témoignent d'un engagement et d'une motivation appréciables, d'autres présentent des propositions parfois peu réalistes.

Ce point constitue un aspect incontournable de l'échange avec le jury et peut s'avérer rédhibitoire lorsque la crédibilité du candidat est mise en question.

Capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative :

Les connaissances des candidats sur ce sujet sont inégales.

Si de nombreux candidats abordent la notion d'équipe et de collaboration avec le directeur, il est nécessaire de renforcer ces connaissances afin d'élargir la réflexion au-delà du seul cadre immédiat de l'école.

Certains candidats montrent une bonne compréhension de leur place au sein de l'équipe pédagogique et de la complémentarité avec les parents, intégrant ainsi la notion essentielle de coéducation.

Capacité à prendre en compte les besoins particuliers des élèves en fonction des cycles :

Une solide connaissance des modalités de différenciation pédagogique, adaptées aux besoins éducatifs spécifiques des élèves, constitue le fondement d'une pratique professionnelle capable de répondre efficacement à la diversité des apprenants.

Capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier :

Tous les candidats ne disposent pas toujours du recul nécessaire pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier, ce qui peut s'expliquer par un manque

d'expérience sur le terrain. Pour ceux qui ont déjà enseigné dans un contexte spécifique, il est essentiel de montrer au jury qu'ils sont conscients que ce contexte peut varier selon l'école ou le public d'élèves. La polyvalence du métier, souvent évoquée dans la présentation du candidat, constitue fréquemment un facteur déterminant dans leur choix professionnel.



Epreuve optionnelle de langues vivantes étrangères

Capacité à communiquer :

De manière générale, peu de candidats ont utilisé l'intégralité des 10 minutes allouées pour leur exposé.

La majorité a atteint un niveau B2, s'exprimant spontanément et sans lecture de notes, avec un niveau de langue correct, souvent très satisfaisant, voire excellent dans la langue cible. Toutefois, certains candidats ne disposaient pas du niveau de maîtrise requis, ce qui a rendu difficile à la fois leur présentation et les échanges avec le jury.

À l'inverse, une excellente maîtrise de la langue conduit parfois certains candidats à parler très rapidement, puis à remplir le temps restant par des propos trop généraux. Ceux dont la maîtrise est moins assurée prennent davantage le temps de structurer leur propos et proposent des pistes pédagogiques plus construites.

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

Certains candidats ne disposaient pas même de connaissances succinctes en didactique, en pédagogie ou en démarches d'apprentissage spécifiques aux langues vivantes étrangères, comme « l'approche actionnelle », souvent méconnue, ainsi que les descripteurs du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

La majorité des candidats s'appuie sur les documents pour construire une séquence. Lorsque la séance est développée, le discours suit souvent les étapes présentées dans le document, se limitant à une paraphrase, notamment lorsqu'il s'agit d'une page de manuel ou d'un descriptif d'activité.

Par ailleurs, les dispositifs pédagogiques proposés restent fréquemment très généraux, sans préciser l'organisation de la classe ni les différentes phases de la séance. Le lien entre les instructions officielles et les supports pratiques n'est pas systématiquement établi, et le rythme d'apprentissage des élèves est parfois mal appréhendé. Quelques rares candidats présentent des propositions très théoriques, peu opérationnelles.

Cependant, de très bonnes prestations ont démontré la capacité de certains candidats à intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'enseignement des langues vivantes, en évoquant notamment des dispositifs tels que l'EMILE ou eTwinning. L'éveil à la diversité linguistique ainsi que la démarche actionnelle restent souvent méconnus, et peu de candidats proposent une tâche finale dans leur séance.

Conseils aux futurs candidats :

Le projet de devenir professeur des écoles doit être construit avec méthode et rigueur. Il est primordial, en premier lieu, de bien connaître l'épreuve et ses attendus, et de s'engager dans une préparation sérieuse et régulière afin de maximiser ses chances de réussite. Maîtriser la langue cible ne suffit pas : il est essentiel d'inscrire sa réflexion dans le cadre des



programmes et de manifester une ouverture culturelle en lien avec l'enseignement des langues vivantes en général, et de la langue cible en particulier.

La lecture préalable du rapport du jury constitue une base solide pour comprendre les attentes des épreuves. La première étape de professionnalisation des futurs professeurs des écoles repose sur cette préparation au concours, qui permet de se projeter dans le métier ainsi que dans l'éthique professionnelle qui le caractérise. L'acculturation au métier doit s'effectuer tout au long de la préparation, bien avant le passage des épreuves.

